



RC-POS (22_POS_71)

RAPPORT DE LA COMMISSION chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Yannick Maury et consorts - Des repas à prix abordable pour les apprentis, apprenties et élèves du secondaire 2 ainsi que pour les étudiantes et étudiants de l'Unil et des HES

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 27 mars 2023 à la Salle Romane du Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne. Présidée par M. le député V. Keller, également rapporteur, elle était composée de Mme la députée C. Barbezat-Fuchs, ainsi que de MM. les députés J.-R. Chevalley, F. Deillon, P. Kaelin, R. Pilloud, et Y. Maury, également postulant.

Ont participé à cette séance Mme la Conseillère d'Etat, C. Luisier-Brodard, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS), MM. Rémi Schweizer, chef ad intérim de l'Unité du Plan climat, Baptiste Bays, chargé de missions administratives et stratégiques au Bureau de la durabilité, Jérémie Leuthold, directeur général de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) et Mme Suzanne Peters, directrice adjointe de Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP).

Ont été auditionné-e-s en début de séance MM. P. Duarte et P. Weniger, co-Présidents de la Fédération des Associations d'Etudiant.e.x.s (FAE) de l'Université de Lausanne (UNIL), ainsi que Mme H. Wonta, Secrétaire générale de la FAE,

M. L. Vonlanthen, assistant de commissions parlementaires s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. POSITION DU POSTULANT

La question d'un subventionnement de repas à CHF 5 pour les étudiant-e-s et les élèves du secondaire II s'est déjà posée dans plusieurs cantons. Cela a notamment été le cas lors de la crise du Covid, laquelle a fortement impacté la situation financière d'un certain nombre de jeunes aux études. Si la demande de repas abordables avait déjà été formulée auparavant, elle a gagné en importance à la suite de cette crise et s'est continuellement renforcée depuis lors. A l'heure actuelle, cette revendication prend tout sens, du fait notamment de la crise énergétique qui est venue, elle aussi, renforcer la précarité estudiantine.

Certains chiffres communiqués par l'Office fédéral de la santé (OFS) pour l'année 2020 permettent d'illustrer le phénomène de précarité, et mettent en lumière le risque de s'y voir confronté. Ainsi, près de 40% des revenus des élèves en hautes écoles sont issus d'une activité rémunérée ; beaucoup d'étudiant-e-s ne peuvent donc pas compter sur leurs parents et reposent exclusivement sur des ressources financières acquises parallèlement à leurs études. En outre, entre 2013 et 2020, la moyenne d'heures consacrées aux études est passée 34,3 à 35,4 heures. Si cet accroissement semble peu significatif, il bouleverse l'horaire de la semaine, puisque le temps consacré à l'exercice d'une activité rémunérée se voit amputé d'une heure. Un dernier indicateur intéressant a trait au stress des revenus ; une notion qui peut être mise en parallèle avec la difficulté de trouver un logement à prix abordable. Or, à en croire les chiffres de l'OFS pour l'année 2020, la région lémanique est la plus touchée par ce problème, puisque 54% des étudiant-e-s de la région estimaient avoir eu de la peine à trouver un logement ; une proportion supérieure à celle de la région zurichoise. Un

logement étant indispensable, beaucoup d'étudiant-e-s doivent donc se résigner à dépasser le budget prévu à cet effet.

Pour faire face à cette problématique, la FAE réclame des repas à prix abordables. Le présent postulat se veut donc comme un relai de cette demande, laquelle découle d'une expérience fructueuse réalisée à Genève. En effet, au cours de l'année scolaire 2020-2021, l'Université de Genève (UNIGE) a mis en place un système de financement de repas labellisés « Fourchette Verte¹ », afin que les étudiant-e-s n'aient pas à payer plus de CHF 5 pour manger sur le campus. Au pic de la pandémie, ce chiffre a même été abaissé à CHF 3 quelques semaines durant. Vu le succès de cette mesure et l'impact positif sur la situation financière du corps estudiantin, le Conseil d'Etat genevois a pris en charge l'offre de repas à CHF 5 sur les sites de l'UNIGE et de la HES-SO de Genève (HESGE) jusqu'au mois d'août 2022. La subvention a depuis cessé, mais un repas conventionné à CHF 5 reste proposé à ce jour.

Etant donné que les étudiant-e-s du canton de Vaud ne sont pas mieux loti-e-s que celles et ceux du canton du Genève, le présent postulat demande donc au Conseil d'Etat d'étudier un système de subventionnement similaire à l'ancien système genevois. Il en va, d'une part, de l'attractivité des lieux de formation du canton ; le but étant d'éviter que les étudiant-e-s aillent se former hors du territoire vaudois. Il s'agit d'autre part d'un enjeu de santé publique, puisqu'en subventionnant une offre de repas seins, les étudiant-e-s au planning et au budget serrés sont ainsi incité-e-s à consommer une alimentation équilibrée ; la nourriture servie rapidement et à bas prix n'étant généralement pas la plus saine. L'étude de cette problématique mériterait par ailleurs de prendre en compte la situation des autres catégories de la jeunesse touchées par l'inflation, notamment les apprenti-e-s, les élèves de secondaire II et tout-e-s les élèves qui étudient 100% dans des écoles techniques.

Enfin, si la problématique de la précarité étudiante est ici abordée sous l'angle de l'alimentation, c'est parce que celle-ci est sujette à une forte hausse des prix. En effet, des chiffres de l'OFS, relayés en février 2023 par Le Temps, mettent en exergue une hausse des prix du sucre (plus de 10%); idem en ce qui concerne les pâtes alimentaires (4,3%), le riz (5,8%), la margarine, les graisses et les huiles comestibles (+ 6,8%), etc. Cette tendance pèse donc lourdement sur le budget alimentaire des étudiant-e-s les plus précaires qui doivent donc aidé-e-s.

3. AUDITION DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS D'ETUDIANT.E.X.S DE L'UNIL (FAE)

Un représentant de la FAE lit un texte complet qui présente la position de l'association sur le postulat du député Maury au vu de son expérience et observations de la situation de précarité de certaines étudiantes et de certaines étudiants. La conclusion tient en deux points majeurs :

- 1. L'éducation n'est pas une charge, mais un investissement. Il est donc important qu'il soit offert dans les meilleures conditions possibles.
- 2. La précarité étudiante est croissante. Il faut d'urgence une réflexion autour de celle-ci. Les étudiantes et les étudiants souhaitent se dévouer au rôle qui est le leur : augmenter le capital humain de la société, mais sans devoir constamment essuyer les pertes de leur propre capital.

La FAE propose des aides financières et juridiques qui sont financées par la taxe universitaire payée par chaque étudiant et étudiant au semestre dont CHF 13 par étudiante et étudiant revient à la FAE, seule association représentative de l'ensemble du corps estudiantin.

Le prix d'un repas conventionné dans les bâtiments dotés d'une cuisine est de CHF 7.30. Ce prix peut monter jusqu'à CHF 14. Le menu «Fourchette Verte» est vendu au prix de CHF 10.

La FAE souhaiterait que les menus à CHF 5, objets de ce postulat soient vendus dans l'ensemble des bâtiments de l'UNIL puisque les étudiants ne disposent parfois que de 5 minutes de pause entre deux cours. S'agissant des bâtiments sans cuisine, la FAE estime qu'il serait tout à fait possible d'adopter le modèle actuellement en vigueur où ceux-ci sont alimentés par des barquettes préparées dans les cuisines de l'Unithèque ou de Géopolis.

¹ « Fourchette Verte » est un label garantissant une alimentation durable et équilibrée. Pour en savoir plus : https://www.fourchetteverte.ch/#news

La plupart des bâtiments de l'UNIL sont équipés de fours à micro-ondes qui peuvent être utilisés par les étudiants. Ces fours à micro-ondes sont d'ailleurs nettoyés à chaque fin de semestre par des étudiantes et étudiants mandatés par la FAE.

4. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

<u>Perspective d'un subventionnement dans le Canton de Vaud & subventionnement dans le Canton de Genève :</u>

Le Conseil d'Etat adhère à l'idée selon laquelle les études constituent un investissement à long terme. Pour autant, le Conseil d'Etat n'en reste pas moins réticent, même très réticent, aux solutions proposées au sein du texte présentement traité. Actuellement, 900'000 repas sont servis au prix moyen de CHF 10 au sein des institutions concernées. Si une solution à CHF 5.- devait être mise en place, les coûts seraient donc très importants. Par exemple, si 30% des personnes concernées venaient à choisir cette solution, l'Etat devrait assurer une subvention à hauteur de CHF 1'350'000/an. Une telle stratégie ne serait pas efficiente, car il s'agirait de mettre en place une subvention généralisée, sans évaluer les besoins réels. Or, actuellement, 5% des étudiant-e-s de l'UNIL sont aidé-e-s par le Service des affaires sociales et de la mobilité étudiante (SASME²); un chiffre qui prend en compte autant les situations de précarité que les difficultés passagères. En dernier lieu, il convient de relever que les solutions préconisées par le postulant font abstraction des questions de concurrence entre les différents établissements privés qui vendent ces repas.

La Conseillère d'Etat, le directeur général de la DGES et le chargé de missions au Bureau de la durabilité reviennent ensuite sur la situation genevoise et expliquent à ce titre qu'un subventionnement à CHF 3 a été mis en place entre mai et juin 2021, soit en pleine crise du Covid. Au cours de cette période, 36'000 repas ont ainsi été vendus à ce prix. Puis, de décembre 2021 et août 2022, ce sont des repas à CHF 5 qui ont été garantis par le Canton; ce dernier ayant déboursé CHF 548'000 pour ce faire. Depuis l'été 2022, il n'y a donc plus de subventions. Néanmoins, les prestataires doivent obligatoirement proposer un repas pour ce prix-là. Or, il ressort des échanges entre l'UNIL et l'UNIGE que cette pratique n'est pas sans poser des problèmes pour les exploitant-e-s qui entrent dans leur seuil de rentabilité en compensant les repas conventionnés à CHF 5 par la vente de repas plus chers et de meilleure qualité.

Le directeur général de la DGES indique que l'UNIL a déjà réfléchi à la question d'une subvention généralisée. Il en ressort de grosses réserves quant à cette stratégie ; la direction craignant de ne pas atteindre réellement les étudiant-e-s dans le besoin. En outre, une baisse du nombre de repas vendus est observée depuis la période du Covid (moins 10 à 20% selon l'UNIL). Ce changement dans les comportements fait qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir des réponses positives de restaurateurs, lorsque des appels d'offres sont émis. Cette tendance à la baisse et en outre couplée d'une hausse des prix des matières premières. Les prestataires craignent donc pour leur rentabilité, ce d'autant plus que 50% des repas sont vendu-e-s au prix étudiant, contre seulement 30% au prix collaborateur et 20% au prix plein (pour les client-e-s externes à l'UNIL).

Actualisation de la stratégie « restauration collective » :

La Conseillère d'Etat rappelle que plusieurs objets parlementaires ayant trait à la restauration collective ont déjà été déposés. Tel est notamment le cas d'un postulat Montangero³, qui a été suivi par la réalisation d'un rapport du Conseil d'Etat⁴, puis par l'acceptation de celui-ci par le Grand Conseil en début d'année 2022. Le Bureau de la durabilité a dès lors été chargé de renouveler en profondeur la stratégie sur la restauration collective. Ce travail suit son cours, avec comme objectif de mettre sur pied un programme se déclinant en 6 directions : l'adaptation des pratiques agricoles, les habitudes alimentaires, la logistique des filières et des infrastructures, la réduction des pertes alimentaires, la promotion des produits locaux et de saison, et enfin la

² Pour en savoir plus : https://www.unil.ch/sasme/fr/home.html

³ (19_POS_154) Postulat Stéphane Montangero et consorts - Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie « restauration collective » est nécessaire pour évaluer l'objectif de provenance locale des aliments et introduire le bienêtre animal

⁴ (RAP_677233) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Stéphane Montangero et consorts - Urgence climatique : un bilan intermédiaire de la stratégie "restauration collective" est nécessaire pour évaluer l'objectif de provenance locale des aliments et introduire le bien-être animal.

garantie de critères solidaires et sociaux. Dans le cadre du présent postulat, ce sont surtout les deux derniers axes qui ressortent, et ce bien qu'ils soient très différents l'un de l'autre.

Le chargé de missions au Bureau de la durabilité précise que la stratégie « restauration collective » a été élaborée en 2014, avant de faire l'objet en 2019 de la demande d'actualisation susmentionnée. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé d'élaborer la stratégie en 6 axes. Pour la mener à bien, le Bureau pour la durabilité a créé un poste auxiliaire qui sera actif dès l'été 2023. Un pôle de compétence va également être créé prochainement ; celui-ci regroupera des personnes provenant de toutes les entités importantes pour la mise en marche du programme à venir.

Aides existantes et autres mesures envisageables :

Le directeur général de la DGES rappelle qu'en plus des aides de la FAE, les étudiant-e-s peuvent obtenir des aides importantes, grâce au fonds social de l'UNIL, qui est géré par le SASME. S'agissant plus spécifiquement de la restauration sur le campus de l'UNIL, 3 formules sont conventionnées : une assiette équilibrée à CHF 7.30, un menu à CHF 9.40 et une boisson chaude à CHF 1.60. Tous les prestataires sont ainsi obligés d'appliquer ces tarifs.

La Conseillère d'Etat synthétise sa position :

- En l'état, les étudiant-e-s dans le besoin peuvent toucher plusieurs aides (gratuité de la taxe en cas de manque des moyens, allègement de coûts en cas d'enfants à charge, etc.). Dans la même idée, les bourses ont récemment été indexées sur l'inflation à hauteur de 2,5%.
- Outre les aides déjà existantes et la stratégie « restauration collective », d'autres mesures peuvent être mises en place pour lutter contre le gaspillage tout en répondant à la précarité, d'où l'idée, par exemple d'une généralisation de l'application mobile « Too good to go⁵ ».

Fonctionnement de l'offre de repas dans les hautes écoles et dans le secondaire II :

Le directeur général de la DGES aborde le cas des hautes écoles du Canton⁶ et explique que le Conseil d'Etat a décidé en janvier 2021 de leur permettre de choisir leur(s) prestataire(s) de service de manière autonome. Néanmoins, les services de l'Etat doivent obligatoirement en être informés, afin que les tarifs et les pratiques soient harmonisés au niveau cantonal. Des procédures de la sorte sont en cours du côté de l'HEIG et de l'UNIL, laquelle est également dotée de ce type d'autonomie.

La directrice adjointe de la DGEP donne des précisions sur l'offre de repas dans le milieu postobligatoire (gymnase et écoles professionnelles) et explique ce faisant que la situation diffère de celle de l'UNIL et des HES. En effet, il n'y a actuellement pas d'assiette qui fasse l'objet d'une subvention et qui ait donc un prix définitivement fixé. En l'état, une assiette du jour labellisée ou d'équivalence « fourchette verte » coûte entre CHF 7 et CHF 13. Néanmoins, au sein de chaque établissement, des moyens sont mis à disposition pour pouvoir offrir un repas gratuit à chaque élève en faisant la demande. Il s'agit ainsi de permettre aux élèves en situation de précarité de pouvoir se nourrir au mieux durant toute leur scolarité. Dans la même idée, la DGEP a exprimé la volonté d'agrandir son offre, dans le but de pouvoir mieux la contrôler, puisqu'en l'état, de nombreux établissements sont dotés de cafétérias privées sur lesquelles le Canton n'a évidemment pas prise. Ainsi, à chaque fois qu'un contrat avec un de ces prestataires privés arrive à terme, la DGEP propose une offre de repas préparés par les apprenti-e-s d'une de ses antennes, en l'occurrence le Centre d'Orientation et de Formation Professionnelle (COFOP⁷). En plus de faire travailler les apprenti-e-s de l'Etat, cette offre permet de mieux connaître la composition des assiettes ; il est ainsi possible de moduler les prix afin d'inciter la jeunesse du canton à manger sainement.

⁵ « Too Good To Go est une application mobile qui met en relation ses utilisateurs avec des boulangeries, restaurants, supermarchés et autres professionnels des métiers de bouche afin de leur proposer des invendus à prix réduit sous la forme de paniers à sauver ». Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/Too Good To Go

⁶ Les hautes écoles du Canton de Vaud regroupent la Haute Ecole Pédagogique (HEP), l'Ecole Cantonale d'Art de Lausanne (ECAL), la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion (HEIGVD) et la Haute Ecole de Santé Vaud (HESAV)

⁷ Pour en savoir plus : https://www.vd.ch/themes/formation/etablissements-de-formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles-cofop

5. DISCUSSION GENERALE

La problématique de la précarité étudiante n'est pas contestée par la commission. Si l'ensemble de la commission s'accorde pour dire qu'il n'est pas acceptable qu'une étudiante ou un étudiant doive «sauter» un repas ou mal s'alimenter par manque de moyen, deux visions de réponses à la problématique se font face. D'un côté, des députés estiment qu'il n'est pas acceptable de subventionner l'ensemble des étudiantes et étudiants de l'UNIL et du secondaire 2, ce qui représente presque toute la jeunesse. Qu'il s'agit-là d'une mesure arrosoir qui ne fait pas la distinction entre un étudiant précaire et un autre qui ne l'est pas. Pour certains, cela fait perdre l'idée même de la valeur des choses et qu'éducativement parlant, il n'est pas bon de proposer des prestations à une valeur inférieure à son coût réel. Si l'on se réfère au prix de CHF 7.30, la différence de CHF 2.30 représente une somme d'environ CHF 60 par mois, ce qui ne devrait pas empêcher de manger correctement. Les aides devraient être ciblées sur celles et ceux qui en ont besoin sans mesure arrosoir.

De l'autre côté, des députés constatent qu'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants sollicitent des aides financières diverses (bourses, fond social de l'UNIL, etc..). Un repas à CHF 5 ne représenterait pas une nouvelle subvention, mais une aide ciblée sur l'alimentation ; à savoir un investissement de l'Etat. Une telle aide permettrait en outre d'éviter un surendettement à la sortie des études.

La commission s'entend sur le fait qu'il ne faut pas que cela soit les restaurateurs qui soient pénalisés et voyant leurs marges mises à mal.

Une députée s'interroge sur les initiatives internes à l'UNIL. Elle fait référence à une résolution votée au sein du Conseil de l'UNIL demandant expressément des repas à prix accessibles pour les plus précaires.

Au lieu de se focaliser sur une nouvelle subvention, un député propose de mettre l'accent sur la limitation du gaspillage et ainsi voir les prix automatiquement baisser.

Finalement, le postulant propose une prise en considération partielle en modifiant les conclusions de son objet de la façon suivante :

- La puce relative au secondaire II peut être retirée. En effet, les explications apportées par la directrice adjointe de la DGEP démontrent que la gratuité des repas constitue déjà la principale aide accordée aux élèves précaires de cette catégorie.
- La seconde puce peut quant à elle être transformée de la façon suivante : « l'opportunité de subventionner une offre de repas n'excédant pas 5 frs pour les étudiantes et étudiants de l'Université de Lausanne et des HES vaudoises et de la HEP, ou d'entreprendre toute mesure ciblée pouvant faire baisser le prix des repas, en collaboration avec les prestataires de restauration et les institutions de formation ». Si cette reformulation permet de choisir entre un subventionnement et d'autres autres options, la mention des CHF 5 doit tout de même être conservée, car la FAE attend une réponse sur cette question.

Par cette prise en considération partielle, il s'agit de faire une synthèse des propositions et contrepropositions pertinentes qui ont été exprimées au cours de la présente séance. Ce faisant, il s'agit également de laisser une marge de manœuvre au Conseil d'Etat, afin que celui-ci puisse également chercher des solutions autres qu'un subventionnement.

6. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération partielle du postulat

La commission recommande au Grand Conseil de prendre partiellement en considération ce postulat par 5 voix pour, 2 contre et 0 abstention, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Renens, le 16 juin 2023

Le rapporteur : (Signé) Vincent Keller

_